

A7

Modèle 07



Déclaration dans le régime de la taxe sur l'abandon de déchets (TA)

Renvoyez ce formulaire complété et signé à :



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle Agriculture,
Ressources naturelles et Environnement
Office Wallon des Déchets
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes

Base légale :

Décret du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes¹.

Cadre réservé à l'administration

Année :		
Code site OWD :		
Code déclarant OWD :		
Date de réception de la déclaration :		
Visa (cachet OWD)	Date	Nom et signature de l'agent de la DIE
Observations :		

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

